



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2714

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est **Madame Melissa INFORTUNA** demeurant **rue de l'Égalité 232 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**.
Le terrain concerné est situé **rue de l'Église 57 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et est cadastré **SERAING 12^{ème} division section A n° 454D, n° 454C**

Le projet vise à "**transformer le garage latéral de la maison de commerce en logement**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au permis d'urbanisation (ancien lotissement n°26 Boncelles autorisé en séance du Collège Échevinal du 27/07/1966)**.

À savoir : la hauteur du totem (enseigne) ne respecte pas les prescriptions du permis d'urbanisation précité.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **3 juillet 2024 au 19 août 2024 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

AngeloTROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN